Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



Bordereau de signature DL_459

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, Application GF	07/02/2023	☑ Visa
Julie CALBERGELLEN, VISA JCE	08/02/2023	■ Visa
Gaelle ENFREIN, ACTES DGS	09/02/2023	☑ Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	09/02/2023	Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope elD User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
Application GF		Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Recu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID: 014-211404371-20230201-DELIB_2023_017-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE:

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 23

VOTANTS: 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBERATIONS L'an deux mil vingt trois, le 1er février, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS: Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2023

DELIBERATION N° **DELIB/2023/017**

RAPPORTEE PAR: Monsieur Kévin LEBRET

Signé par : Hélène BURGAT Date : 09/02/2023 Qualité : MAIRE



Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2022 et du budget prévisionnel 2023, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2023.

Association	Montants 2022	Propositions 2023
La Renaissance	380 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice	360 000 € dont 9000 € pour le poste de médiatrice
Mondeville Animation	222 000 €	211 000 €
Amorgen	1 800 €	1 800 €
Atelier de Marion	300 €	300 €
Diables Bleus	10 000 €	9500 €
Image Club Paul Langevin	1 350 €	1 350 €
Société Musicale Normande	4 500 €	4 200 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
La Puérithèque	350 €	350 €
Mémoire et patrimoine SMN	200 €	200 €
AMC Les tontons tourneurs / PALMA	3 500 €	3 300 €

Par ailleurs, il est proposé de soutenir exceptionnellement un projet porté par l'association AM Gospel dont le siège est à Mondeville.

Association	Projet	Montant
Am Gospel	Master Class avec le Soweto Gospel Choir	780 €

Enfin, il est proposer de soutenir exceptionnellement un projet porté par l'association **Mémoire et Patrimoine SMN** dont le siège est à Mondeville sous réserve de la participation financière des autres communes concernées par le projet, à savoir Colombelles et Giberville.

Association	Projet	Montant
Mémoire et patrimoine SMN	Embrasement – La Société Métallurgique de Normandie d'hier à demain	480 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibérations.

Ainsi, par conséquent,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation »,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,



Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 23 janvier 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'ATTRIBUER les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Pour LA RENAISSANCE (360 000 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		

Pour MONDEVILLE ANIMATION (211 000 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	23	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		Hélène BURGAT

Pour AMORGEN (1800 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

Pour L'ATELIER DE MARION (300 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				
	27			

Pour LES DIABLES BLEUS (9500 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		



Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1 350 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (4 200 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		

Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			Dominique MASSA

Pour LA PUERITHEQUE (350 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE				
	27			

Pour MÉMOIRE ET PATRIMOINE SMN (200 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			Dominique MASSA

Pour l'AMC LES TONTONS TOURNEURS (FESTIVAL PALMA) (3 300 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE		



A titre exceptionnel

Pour AM GOSPEL dans le cadre du projet de Master class avec Le Soweto Gospel Choir (780 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

Pour MÉMOIRE ET PATRIMOINE SMN dans le cadre du projet EMBRASEMENT (480 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	Dominique MASSA

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**